



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 3 janvier 2023

Appel à projet relatif au fonds de coopération régionale (FCR)

Un appel à projet relatif au fonds de coopération régionale (FCR) pour l'année 2023 est mis en ligne ce jour et consultable sur le site internet de la préfecture.

Le fonds de coopération régionale a pour objectif de renforcer la coopération entre la Mayotte et les pays voisins de l'Océan Indien.

Il permet de financer des projets favorisant un développement économique et social par une meilleure insertion du territoire dans son environnement régional et géographique.

Pour l'année 2023, l'accent a été mis sur des actions innovantes dans les domaines suivants :

- éducation (programmes de mobilité -étudiants grandes écoles, ingénieurs, universitaires et chercheurs) ;
- formation-apprentissage ;
- agricole, pêche et aquaculture ;
- santé ;
- jeunesse et sports ;
- culture ;
- artisanat ;
- tourisme durable ;
- énergie renouvelable ;
- connectivité numérique.

Toute personne morale (associations, institutions, etc.) localisée à Mayotte peut solliciter une subvention FCR, qui, en complément d'autres dispositifs financiers existants, peut financer des projets à hauteur de 30 %.

Les demandes de subvention, ainsi que les modalités de transmission de dossiers, sont consultables en ligne sur le site web de la préfecture :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/2023>

La date limite de transmission de dossiers de subvention est fixée au 28 février 2023 à minuit (délai de rigueur).

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976